

Séance du 11 avril 2019

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 qui comporte un excédent de fonctionnement de 84 048.66 € et un déficit d'investissement de 44 489.06 € qui sont à affecter au budget primitif 2019.

Vote des quatre taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et reconduit les taux des quatre taxes comme suit :

- Taxe d'habitation	18.18 %
- Taxe foncière bâti	11.01 %
- Taxe foncière non-bâti	31.01 %
- C.F.E.	21.58 %

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'élève en recette et en dépenses à la somme de 296 738.60 € en section de fonctionnement et à la somme de 178 582.60 € en section d'investissement.

Devis broyage des haies

Après avoir pris connaissance des deux propositions (la Commune de Colombiers et M. GEORGES Maurice), le Conseil Municipal a retenu le devis de M. GEORGES Maurice de Saulzais le Potier pour le broyage des haies de la commune.

Planning élections européennes du 26 mai 2019

Le planning a été mis en place de 8h à 18h.

Matériel école

Contactez les écoles du regroupement pédagogique pour leur proposer le matériel de notre école que l'on possède dans notre salle d'archives.

Panneaux à remplacer

Voir les besoins en panneaux de signalisation (interdit aux poids lourds rue du Champ Grelet, lieudit « La Roche », Gué de la Loubière, sens unique rue des Noyers).

Acquisition de chaises

Prévoir d'acheter 30 chaises pour la salle polyvalente.